EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2021-333
Objet : rue du Tribunal
Circulation interdite (par panneaux « route barrée »)

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »

Vu la demande présentée par l'entreprise Le Dévéhat-Tiffoin – 9 La Croix Verte – 35600 Bains sur Oust Siret, afin de réaliser des travaux de restauration de souches de cheminées,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a lieu, rue du Tribunal, d'interdire la circulation des véhicules (par panneaux « route barrée »), à compter du mardi 27 juillet 2021 et jusqu'à la fin des travaux (environ 1 journée),

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Pour permettre le bon déroulement des travaux, la circulation sera interdite (par panneaux « route barrée »), rue du Tribunal, à compter du mardi 27 juillet 2021 et jusqu'à la fin des travaux (environ 1 journée).

ARTICLE 2 : L'entreprise Le Dévéhat-Tiffoin sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place la déviation et les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : L'entreprise Le Dévéhat-Tiffoin devra respecter les préconisations indiquées dans le protocole national pour les entreprises afin d'assurer la santé et la sécurité des salariés.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, la Commandante de Brigade de Gendarmerie chargée de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 21 juillet 2021
Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)